



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Convocation du 22 janvier 2021

**Présents :** Mesdames : Betty BEAUROY-EUSTACHE, Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Fanny LE BEC.

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Corentin WEISSE.

**Absents :**

**Pouvoirs :** Madame Nathalie BOURDIN donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN  
Monsieur Jean-Michel DEBCZAK donne pouvoir à Madame Marie-Hélène DAUPTAIN  
Madame Chantal DELGADO donne pouvoir à Monsieur DRÉVILLE  
Monsieur Emmanuel PETIOT donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY  
Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Corentin WEISSE

**Secrétaire :** Monsieur Jean-Charles BOCQUET

**Secrétaire auxiliaire :** Madame Véronique JOLY

**Ouverture de séance :** 20h45

---

### **1- Approbation du conseil municipal du 10 décembre 2020**

Aucune remarque ayant été soulevée, le compte-rendu est accepté.

### **1Bis -Décès**

Une minute de silence a été observée en raison des décès survenus dans la commune de :  
Mr Chantal DAVID,  
Mr Richard ZADROS,  
Mr Yves LESPINASSE.

### **2- Décisions du maire**

**Décision N°2021-01 :** signature d'une convention communale de coordination de la Police Municipale de Saint-Witz et la Brigade Territoriale de Fosses pour une durée de 3 ans.

**Décision N°2021-02 :** Signature du marché de services de restauration scolaire au groupe scolaire Jane Du Chesne de 4 ans avec la société CONVIVIO pour un montant estimé à 653 311.44€ HT.

**Décision N°2021-03 :** Demande de Subvention de fonctionnement aux aides aux projets de développement de la lecture publique auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'année 2021 d'un montant de 2 350€.

## RESSOURCES HUMAINES

### **3- Convention de formation d'entraînement au bâton de défense : rémunération du formateur.**

Lors du conseil municipal du 27 Février 2020, les membres du conseil municipal de la mandature précédente ont approuvé la convention de formation d'entraînement au bâton de défense pour nos policiers municipaux.

En effet comme ils sont armés, ils sont soumis à certaines obligations de formation et d'entraînement.

Ainsi, via cette convention signée, la ville de Roissy met à notre disposition un agent de police municipale agréée en maniement des armes afin de former les agents et de vérifier la bonne utilisation du bâton de défense.

La rémunération de cet agent avait été convenue pour un montant de 60 euros à chaque séance, qu'il nous convient de porter à 90 euros en raison de l'actualisation du tarif par la fédération FEBD (Fédération Européenne du Bâton de Défense et Discipline associées) dont il fait partie. Il conviendra d'y adjoindre 30 euros annuels pour les frais de licence.

Le conseil municipal a accepté l'actualisation du tarif de l'agent de formation et d'entraînement à 90€ par séance.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 01/2021**

### **4- Création/suppression de poste dans la filière administrative.**

Ce sujet est reporté à un prochain conseil municipal car le remplacement de l'agent administratif qui quitte la commune prochainement n'est pas finalisé à ce jour.

## FINANCES

### **5- Demande de subventions dans le cadre du fonds de concours de la communauté d'agglomération pour la création de la maison de l'enfance et de la construction du bâtiment modulaire.**

Bien que les demandes de subventions fassent partie des délégations données au Maire par le conseil municipal, il a été décidé de soumettre à l'approbation, cette demande de subvention car elle concerne la maison de l'enfance et la construction du bâtiment modulaire, qui sont des projets structurants pour notre village qui étaient des objectifs de la campagne électorale.

Il s'agit de constituer un dossier pour solliciter la communauté d'agglomération dans le cadre du fonds de concours pour aider les communes à financer les équipements liés à la construction de logements.

Les projets peuvent être financés à hauteur de 50% du reste à charge de la commune.

Pour mémoire, une demande d'aide au Département et à la Région Ile-de-France ont été faites pour aider à financer la maison de l'enfance dans le cadre d'un contrat d'aménagement rural (CAR).

Une lettre a été rédigée afin de demander une aide pour la construction de la maison de l'enfance (accueil de loisirs et crèche) ainsi qu'une aide pour la construction du bâtiment modulaire sur la place de la mairie.

Suite à ce premier courrier envoyé le 22 Décembre 2020, nous avons obtenu leur accord de principe de la communauté le 14 Janvier 2021.

Le conseil municipal approuve la demande de constitution du dossier de demande.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 02/2021**

Une autre demande de subvention à la communauté dans le cadre des projets librement choisis par les communes a été faite.

Par courrier du 22 Décembre 2020, nous avons sollicité une aide pour la réhabilitation de nos voiries du cœur de village, or les projets d'aménagement de voiries ne sont pas éligibles à ce fonds de concours.

Il faudra réitérer la demande pour la toiture du bâtiment technique, mais de la partie garage et local peinture dit C2.

En effet les travaux de rénovation de la toiture sont en cours, mais ils vont coûter bien plus cher que prévu car les piliers du bâtiment doivent être renforcés et une mezzanine de stockage au-dessus du garage et du local peinture, non prévue initialement est envisagée.

De plus, la création d'un bureau supplémentaire pour les employés est nécessaire et prévue à la place du local peinture. Des travaux supplémentaires d'isolation et d'équipement s'imposent donc.

Le conseil municipal approuve la rédaction d'un nouveau courrier et la constitution d'un dossier de demande de subvention.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 03/2021**

Monsieur Xavier Bélair, informe qu'il faudra faire une demande de subvention dans le cadre de fonds culturel pour les projets d'aménagement du Moulin.

## **URBANISME**

### **6- Echanges des parcelles entre la commune et le syndicat de copropriété du centre commercial.**

Suite à plusieurs réunions entre la mairie, le syndicat des copropriétaires du centre commercial, des échanges verbaux avaient été conclus entre les partenaires pour échanger des parcelles afin de clarifier les incohérences liées au traçage des limites de parcelles entre la commune et le syndicat des copropriétaires.

Ces accords verbaux ont été soumis à l'approbation des membres du syndicat des copropriétaires du centre commercial qui s'est réuni lundi 25 Janvier 2021.

Monsieur RIGAUD, a informé Monsieur Gérard DRÉVILLE que les propriétaires de la SCI avaient voté en faveur de l'échange de parcelles entre la SCI et la municipalité par 8600 / 10 000 ièmes.

Cette rétrocession se fera à l'euro symbolique.

Cela nous permet donc d'envisager la réalisation des travaux sur le rond-point de la rue du Haut de Senlis en même temps que ceux du parking du centre commercial, et sur l'arrière du centre commercial et le rond-point.

La commune soutient également ce projet qui doit permettre aux médecins qui envisagent la construction d'un cabinet médical, de disposer de 7 places de parking dédiées.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte matérialisant ces accords, chez le notaire.

#### **Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 04/2021**

##### **7- Rétrocession parcelle AE22**

La parcelle AE22, anciennement dénommée la « Mare aux Canards » et propriété de Mme MARGOTEAU a été acquise par la commune puis revendue à DOMAXIS pour y faire le programme de logement CV1.

La parcelle appartient donc désormais au bailleur social qui en a la charge.

Il convient néanmoins de régulariser par une procédure de rétrocession à la commune, une partie du trottoir, situé sur l'alignement face au centre commercial, entre l'entrée de la rue du Haut de Senlis (en arrivant de la rue de Paris) et l'arrêt de bus, juste avant l'entrée de la résidence.

Cette rétrocession se fera à l'euro symbolique, nous aurons à notre charge les frais de procédure, notamment des géomètres seront à régler.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession devant notaire qui devrait avoir lieu très prochainement.

#### **Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 05/2021**

##### **Divers**

Nous avons demandé par courrier au Département, la pose d'un radar de contrôle de vitesse à hauteur du 29 rue de Paris.

Il faudra refaire la demande à la Préfecture.

Subvention notifiée du Département pour l'école de musique dans le cadre de la structuration pédagogique, d'un montant de 1 498 euros.

Subvention reçue des services de l'état pour la contribution à l'achat des masques d'un montant de 5 448 euros.

Courrier reçu du Préfet pour la destruction imminente de la cabane des gilets jaunes prévue le 2 Février 2021.

Arrêté Préfectoral en cours de signature pour l'expulsion prochaine des gens du voyage qui se sont installés sur le parking du restaurant Buffalo-Grill. Il demande toutefois une garantie de sécurisation du site pour éviter une nouvelle intrusion.

Recours contentieux reçu pour le projet ATLAND en fin de semaine dernière.

Point PLU : prochain conseil municipal dédié le 11 Février 2021.

Point urbanisme : ATLAND / CARECO / LYNX / ARPIN / RN17.

Communauté d'agglomération : va collaborer avec les communes pour organiser la campagne de vaccination, notamment pour le transport.

Projet de mise en place du télétravail en mairie validé par le conseil municipal.  
Les modalités restent à définir.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 06/2021**

### **Informations hors ordre du jour / Points sur les dossiers**

*Bilan sur le radar pédagogique :*

La moitié des véhicules roulent à 30 km/h, (ou moins),  
85% roulent en dessous de 40 km/h,  
15% environ roulent au-delà de 40 km/h,  
Dont 5% roulent au dessus de 45 km/h.

*Aide du Conseil Départemental* accordée aux Écuries de Saint-Witz pour les soutenir pendant la crise sanitaire. Le chèque a été remis en présence de Mr Arciero et M. le Maire.

*Guide de l'Éco-Citoyen*

Le commercial Éric TIBI débute son démarchage commercial pour la parution prochaine du guide de l'éco-citoyen de la ville de Saint-Witz pendant tout le mois de Février.

Mr Tibi est chargé de recueillir de la publicité pour l'édition de cet ouvrage et va démarcher les entreprises, artisans et industriels de la commune. Les rencontres se feront uniquement sur rendez-vous.

*Convention de prêt d'un véhicule électrique* pendant deux ans à titre gratuit. La rémunération se fera via les publicités sur le véhicule. A l'étude

*Circulation des poids lourds dans le village (RD10)*

Une rencontre entre les maires de Plailly et Saint-Witz a eu lieu. Un comptage précis a été fait en novembre 2020.

Une nouvelle demande d'arrêté sera à faire aux Préfectures pour proposer un itinéraire bis et informer les communes qui seront traversées, sans pour autant obtenir leur accord.

Aucun autre point n'étant évoqué, M. le Maire lève la séance à 23h00.

**Le Secrétaire**  
**Jean-Charles Bocquet**



**La Secrétaire Auxiliaire**  
**Véronique Joly**



**Le Maire**  
**Frédéric Moizard**



